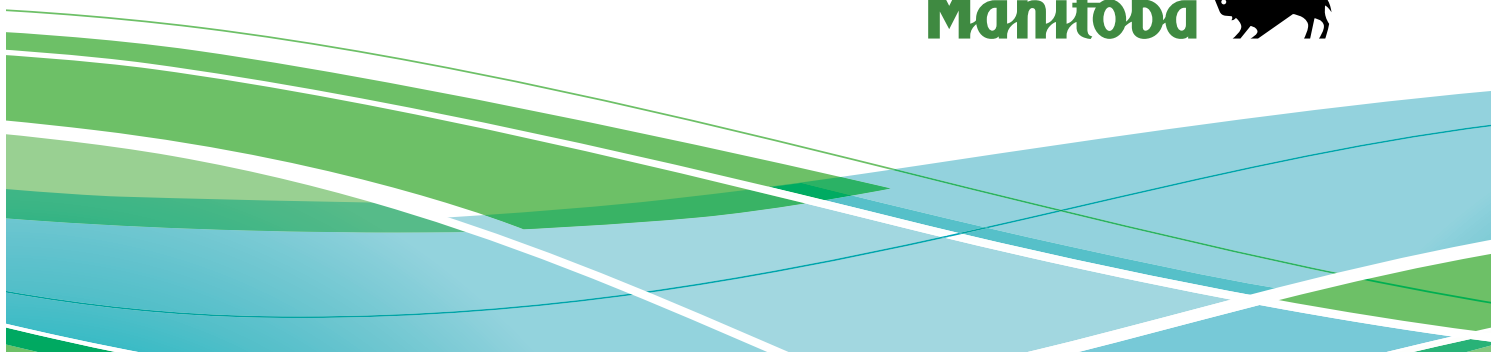


*Loi sur la reconnaissance de  
l'apport des aidants naturels*

# **RAPPORT**

**pour la période de 2013 à 2015**

**Manitoba** 





## **Santé, Vie saine et Aînés Manitoba**

*Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :*

**Secrétariat du mieux-être des personnes âgées  
et du vieillissement en santé  
155, rue Carlton, bureau 1610  
Winnipeg (Manitoba) Canada  
R3C 3H8**

**Téléphone : 204 945-2127 | 1 800 665-6565  
Télécopieur : 204 948-2514  
Courriel : [seniors@gov.mb.ca](mailto:seniors@gov.mb.ca)  
Site Web : [www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html)**

## Table des matières

---

Message de la ministre .....	4
Introduction.....	5
Résumé des progrès .....	6
Besoins des aidants naturels.....	8
Mesures de soutien pour aidants naturels .....	9
Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé .....	10
Conclusion .....	11

## **Message de la** **ministre de la Vie saine et des Aînés**

---

En juin 2011, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté la *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels*, faisant du Manitoba la première province du Canada à disposer d'une loi qui reconnaît les aidants naturels. En adoptant cette loi, la province s'est engagée à long terme à appuyer et à reconnaître les précieuses contributions des aidants naturels du Manitoba.

En avril 2012, le Comité consultatif sur les aidants naturels a été mis sur pied. En juin 2013, le gouvernement du Manitoba a publié le premier rapport concernant la *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels*. J'ai le plaisir de signaler que, depuis ce temps, le gouvernement a continué à se doter d'une assise pour aborder les questions importantes qui préoccupent les aidants naturels.

Nous continuons de reconnaître publiquement les contributions des aidants naturels du Manitoba par la célébration de la Journée des aidants naturels. Cette journée, qui est célébrée chaque année le premier mardi du mois d'avril, vise à sensibiliser le public aux besoins des aidants naturels et aux mesures de soutien qui leur sont proposées. Lors des célébrations les plus récentes, j'ai eu le plaisir d'annoncer une augmentation de dix pour cent du crédit d'impôt pour soignant primaire.

Il est de plus en plus important de soutenir les aidants naturels. Il est très probable que chacun de nous soit amené à être aidant naturel à un moment de notre vie. Les aidants naturels jouent un rôle essentiel dans les familles mais aussi dans le système qui soutient les bénéficiaires de soins.

Faisons le nécessaire pour reconnaître les précieuses contributions des aidants naturels et continuons de collaborer pour assurer leur santé et leur bien-être dans l'esprit de l'initiative du Manitoba, province amie des aînés. Je tiens à saisir l'occasion pour dire combien j'apprécie ceux et celles qui apportent leur soutien aux aidants naturels.

Au nom du gouvernement du Manitoba, je félicite tous les aidants naturels du Manitoba et tous les partenaires qui travaillent avec nous pour progresser dans cette voie.

La ministre de la Vie saine et des Aînés,



Deanne Crothers

## Introduction

---

*La Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels* a reçu la sanction royale en 2011. Cette loi prescrit la publication, tous les deux ans, d'un rapport de situation sur les besoins des aidants naturels du Manitoba et sur les mesures de soutien qui leur sont proposées. Voici le deuxième rapport concernant la *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels* qui est déposé par la ministre de la Vie saine et des Aînés. Il donne un aperçu de ce qui a été accompli au cours de la période de 2013 à 2015.

La ministre de la Vie saine et des Aînés charge le Secrétariat du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé (ci-après le Secrétariat) de diriger la coordination des activités se rapportant à la loi. Les accomplissements sont le fruit des efforts de divers intervenants, depuis les aidants eux-mêmes et les organisations communautaires jusqu'aux ministères des gouvernements provincial et fédéral.

De plus en plus de Manitobains se trouvent dans une situation où ils s'occupent d'un ou de plusieurs membres de leur famille, amis ou voisins. Beaucoup de ces personnes qui jouent ce rôle ne se considèrent pas comme des soignants primaires mais plutôt comme des enfants, des conjoints, des parents, des petits-enfants, des amis ou des voisins. Il n'en reste pas moins que ces aidants naturels « officieux » ont une fonction indispensable dans le contexte des services officiels du système de soins de santé.

Le présent rapport reflète l'importance de la précieuse contribution de ces personnes. Il souligne aussi le travail qui s'effectue actuellement pour faire davantage connaître le rôle d'aidant ainsi que les besoins de ces personnes et les mesures de soutien qui leur sont proposées.



## Résumé des progrès

---

En vertu de la *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels*, le gouvernement du Manitoba doit promouvoir et prendre en considération les principes généraux qui sous-tendent les mesures de soutien proposées aux aidants naturels. À cet effet, le Secrétariat du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a continué, au nom de la Province, d'orienter les efforts visant à mieux faire connaître les questions auxquelles les aidants naturels sont confrontés.

Le gouvernement du Manitoba compte plus de 14 000 employés et fait figure de chef de file pour ce qui est de soutenir les aidants naturels qui occupent un emploi. Le Secrétariat s'est réuni avec les ministères et notamment la Commission de la fonction publique pour parler des répercussions du travail d'aidant dans le milieu de travail et pour trouver des moyens de créer des lieux de travail solidaires. Un groupe de travail interministériel a été mis sur pied pour améliorer la communication au sein du gouvernement au sujet des initiatives se rapportant aux aidants naturels et pour étudier les possibilités de partenariats dans ce domaine. Un réseau de correspondance électronique à l'intention des fonctionnaires aidants naturels a été créé pour diffuser l'information se rapportant aux préoccupations des aidants, aux ressources et aux avantages sociaux des employés. De plus, des séances d'information pour les fonctionnaires aidants naturels ont été organisées afin d'éduquer les employés du gouvernement au sujet des services offerts aux personnes âgées du Manitoba et aux aidants naturels. Le Secrétariat a également rédigé un article éducatif à l'intention des fonctionnaires aidants naturels dans la publication *Wavelength*, un bulletin des partenaires pour la qualité des services du gouvernement du Manitoba.

Le gouvernement du Manitoba fait également preuve de leadership dans le soutien aux aidants naturels qui occupent un emploi. Le Secrétariat a fait appel à l'organisme Rupert's Land Caregiver Services pour concevoir un outil destiné à éduquer ces personnes au sujet des mesures de soutien, et pour déterminer les possibilités de collaboration quant à la mise en place de cet outil. Rupert's Land Caregiver Services est un organisme manitobain qui soutient les aidants familiaux qui prennent soin de personnes âgées dans la collectivité.

Représenté par le Secrétariat, le gouvernement du Manitoba copréside le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la question des aidants naturels avec le gouvernement fédéral, représenté par le Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions d'Emploi et Développement social Canada. Au début de 2015, le groupe de travail a préparé un atelier d'une demi-journée, en partenariat avec l'association des professionnels en ressources humaines. Près de 185 personnes de tout le Canada y ont participé, notamment des employeurs, des employés, des professionnels en ressources humaines, des étudiants et des organisations intéressées. L'atelier a porté sur les nouvelles tendances et les principaux thèmes se rapportant à la question des aidants naturels, notamment les mesures d'adaptation et les politiques de solidarité. Le groupe de travail a rédigé deux brochures sur le travail des aidants – une pour les employeurs et une pour les employés. Les activités se poursuivent en vue de l'élaboration de matériel destiné à aider les gens à se préparer au rôle d'aidant naturel.

Dans un souci d'application de la loi, nous avons consulté divers intervenants au cours des deux dernières années. Une table ronde unique a été organisée avec divers intéressés, notamment des aidants naturels, des fournisseurs de services et des ministères oeuvrant dans les domaines du vieillissement, des maladies chroniques et de la jeunesse. En se basant sur les commentaires recueillis lors de la consultation provinciale de 2011 sur les aidants naturels, la table ronde a étudié de façon plus approfondie les répercussions du travail d'aidant naturel sur les aidants eux-mêmes. Elle a rassemblé des organisations qui soutiennent les aidants et étudié les questions communes, les solutions et les domaines de collaboration visant à améliorer les mesures de soutien destinées aux aidants. Les commentaires recueillis ont servi à décrire et à analyser les besoins des aidants dans le présent rapport.

L'éducation du public sur les questions se rapportant aux aidants naturels s'est faite au moyen d'une rubrique de la ministre de la Vie saine et des Aînés qui est parue dans un certain nombre de publications du Manitoba, notamment *Seniors Scope*, *Lifestyles 55+* ainsi que *l'Indo-Canadian Telegram*. De plus, le Secrétariat a présenté des exposés aux aidants naturels et aux organisations dans la collectivité.

Il est important de mentionner que la ministre de la Vie saine et des Aînés a annoncé une augmentation de dix pour cent du crédit d'impôt du Manitoba pour soignant primaire à l'occasion de la Journée des aidants naturels. Grâce à cette augmentation, les aidants naturels sont admissibles à un crédit maximal de 1 400 \$ et peuvent le réclamer pour trois bénéficiaires de soins au maximum, ce qui porte le crédit d'impôt maximal à 4 200 \$ par an, entièrement remboursable à l'aidant, et cela à compter de l'année d'imposition 2015.

### *Journée des aidants naturels*

La Journée des aidants naturels est célébrée chaque année le premier mardi du mois d'avril. Ce jour-là, la ministre réaffirme la reconnaissance du Manitoba à l'égard de ces personnes ainsi que les mesures de soutien qui leur sont proposées.

- Les aidants naturels sont importants pour le bien-être des Manitobains et des collectivités manitobaines.
- Les aidants naturels doivent être reconnus comme des personnes ayant des besoins propres, dans leur rôle et au-delà de leur rôle d'aidant.
- L'apport des aidants naturels devrait être mieux connu.
- La contribution économique et sociale de grande valeur que les aidants naturels apportent à la société doit être reconnue.
- Les aidants naturels doivent être traités avec dignité et respect.
- L'appui fourni aux aidants naturels doit être opportun, ponctuel, approprié et accessible.

Le gouvernement du Manitoba encourage la célébration de la Journée des aidants naturels dans toute la province. Le Secrétariat s'associe à la Manitoba Caregiver Coalition pour soutenir les organisations et améliorer leur capacité à reconnaître les aidants naturels dans leurs propres collectivités. La santé et le bien-être des aidants doivent faire partie intégrante de la création d'environnements favorables aux personnes âgées.

### *Comité consultatif sur les aidants naturels*

Le Comité consultatif sur les aidants naturels est un organisme de consultation au service de la ministre de la Vie saine et des Aînés. Il l'informe au sujet des aidants naturels et des mesures de soutien qui leur sont proposées, notamment les programmes, les services, les politiques et les dispositions législatives. Il fait également en sorte que ces personnes soient davantage reconnues.

Le Comité examine les travaux de recherche les plus récents, étudie les enjeux, détermine les priorités et les solutions possibles, et formule des recommandations à la ministre. Ses membres tiennent compte de la nature des soins qui doivent être prodigués, notamment des facteurs géographiques, financiers et culturels qui ont des incidences sur la reconnaissance, l'information et le soutien ainsi que la santé et le bien-être des aidants. Le Comité est essentiel aux efforts du gouvernement à cet égard.

## Besoins des aidants naturels

Étant donné que le travail des aidants naturels n'a été reconnu comme priorité que récemment, les pratiques prometteuses sont assez rares dans ce domaine. Cependant, le Manitoba a soigneusement étudié les questions à ce sujet en consultant la documentation et les travaux de recherche actuels, les universitaires et les spécialistes ainsi que les membres du Comité des aidants naturels, les aidants naturels et les fournisseurs de services. Cinq thèmes principaux ont ressorti de l'exercice :

- Les aidants naturels ont des besoins d'information différents à diverses étapes de leur travail. Ils ont également des préférences variées sur la façon d'obtenir l'information. Ils ne sont pas forcément au courant de l'information existante et ont peut-être besoin d'aide pour comprendre les systèmes compliqués, les critères d'admissibilité et les processus de demande.
- Les membres de la famille et les amis des soignants primaires ont aussi besoin d'information. Ils ont également besoin d'être éduqués sur les meilleures façons de soutenir le travail du soignant primaire.
- Le rôle d'aidant naturel peut être synonyme de satisfactions mais aussi de difficultés et de stress. Les obligations conflictuelles et intenses laissent parfois peu de temps et de ressources à l'aidant pour faire des activités qui favorisent sa santé et son bien-être personnels.
- Le travail d'aidant naturel n'est pas le même pour tous. Chaque circonstance nécessite un plan et une approche uniques. L'expérience peut varier avec des facteurs comme la nature des soins requis, la dynamique entre la famille et le bénéficiaire, la géographie, le revenu, l'éducation, les pratiques culturelles et les attentes, ainsi que l'emploi.
- Les aidants qui occupent un emploi connaissent parfois des difficultés particulières, car les exigences de leur travail d'aidant rivalisent avec celles de leur emploi. Ils sont parfois obligés d'adapter leurs heures de travail et arrivent en retard, partent de bonne heure, s'absentent certains jours, réduisent leurs heures de travail, n'acceptent pas les promotions, changent d'emploi ou même démissionnent.

La plupart des Manitobans vont peut-être devenir aidants naturels à un moment donné. Souvent, ils ne se rendent pas compte qu'ils peuvent bénéficier de mesures de soutien parce qu'ils associent ces tâches à leur rôle de conjoint, d'enfant, de parent, etc. Vous trouverez des détails sur les bénéficiaires de soins dans l'encadré n° 1 et des statistiques sur les aidants naturels au Manitoba et au Canada dans l'encadré n° 2.

### Encadré n° 1

#### Bénéficiaires de soins

- 28 % étaient atteints de problèmes liés au vieillissement, 11 % du cancer, 9 % de maladies cardiovasculaires, 7 % de problèmes de santé mentale et 6 % de maladie d'Alzheimer et de démence,
- 73 % comptaient sur l'aide de leur famille ou de leurs amis pour le transport, 51 % pour la préparation des repas et le ménage, et 45 % pour l'entretien de la maison et les travaux extérieurs,
- Près de la moitié des personnes qui ont reçu de l'aide de leur famille ou d'amis ont également reçu des soins de la part de professionnels,
- 25 % avaient au moins 75 ans, 13 % entre 65 et 74 ans, et 10 % moins de 25 ans,
- 56 % étaient des femmes,
- Plus de 47 % étaient des parents ou des beaux-parents, 16 % des amis ou voisins, 13 % des grands-parents, 10 % des frères et sœurs ou des membres de la famille éloignée, 8 % des conjoints et 5 % des enfants,

Statistique Canada (2012).



### Prestation de soins au Manitoba

- Parmi les provinces du Canada, le Manitoba est en deuxième position pour le niveau de prestation de soins (33 %),
- En ce qui concerne le pourcentage de personnes qui fournissent des soins, Winnipeg était en septième position par rapport aux autres régions métropolitaines de recensement au Canada,
- À Winnipeg (et dans trois autres villes canadiennes) les aidants naturels étaient plus susceptibles que les résidents d'autres régions métropolitaines de recensement de fournir des soins à un membre de la famille ou à un ami ayant une maladie chronique ou une incapacité plutôt que des problèmes liés au vieillissement,
- 44 % des aidants naturels du Manitoba consacraient entre deux et neuf heures à la prestation de soins; 25 % une heure ou moins et 21 % consacraient au moins dix heures par semaine à prodiguer des soins à un membre de la famille ou à un ami,
- 92 % des aidants naturels du Manitoba ne recevaient pas de soutien financier provenant de programmes gouvernementaux; 91 % ne recevaient pas de crédits d'impôt fédéral et 90 % ne recevaient pas de soutien financier de leurs familles ou amis pour apporter des soins aux membres de la famille ou aux amis ayant un problème de santé de longue durée, une incapacité ou des besoins liés au vieillissement,
- Le revenu du ménage d'environ 15 % des aidants naturels du Manitoba était inférieur à 40 000 \$,

### Prestation de soins au Canada

- Parmi les Canadiens qui ont déclaré avoir fourni des soins au cours des douze mois précédents, 57 % ont prodigué des soins à une personne, 27 % à deux personnes et 15 % à au moins trois membres de la famille ou amis,
- 90 % ont offert un soutien moral et 97 % se sont assurés du bien-être du bénéficiaire en lui rendant visite ou en lui téléphonant,
- Plus de 25 % des aidants étaient « pris en sandwich » entre prodiguer des soins à leurs parents (beaux-parents) et élever leurs enfants de moins de 18 ans, la plupart de ces aidants étant des femmes de 35 à 44 ans,
- Même si neuf aidants sur dix ont estimé que le fait d'avoir prodigué des soins était enrichissant, 51 % de ceux qui ont fourni des soins à leurs enfants et 46 % de ceux qui ont pris soin de leur conjoint ont signalé au moins cinq symptômes de détresse psychologique,
- Parmi les aidants familiaux occupant un emploi qui ont pris soin d'un conjoint ou d'un enfant, un sur quatre a réduit ses heures de travail en raison de ses responsabilités d'aidant,

Statistique Canada (2012).

## Mesures de soutien pour aidants naturels

Pour respecter l'obligation législative visant à décrire les mesures de soutien qui sont proposées aux aidants du Manitoba, le gouvernement de la province a publié *l'Inventaire des services et mesures de soutien du Manitoba pour aidants naturels* en ligne à [www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html). L'inventaire porte notamment sur ce qui suit :

- Organisations d'aidants naturels
- Services de counselling et de santé mentale
- Prestations financières
- Soins palliatifs
- Renseignements juridiques
- Soins de relève
- Groupes de soutien
- Organisations œuvrant pour la santé et le bien-être
- Services d'information et d'aiguillage, ressources en ligne et matériel de lecture

## Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

---

Au nom de la ministre de la Vie saine et des Aînés, le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé est chargé de respecter les obligations de la *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels*. Cela consiste notamment à appuyer le Comité consultatif sur les aidants naturels. Le Secrétariat fait aussi la promotion de la santé et du mieux-être des personnes âgées de la province en étant le chef de file de l'initiative du Manitoba, province amie des aînés, et il collabore avec l'ensemble des ministères pour veiller à ce que les contributions et les besoins des personnes âgées du Manitoba se reflètent dans les politiques, les programmes et les lois de la province.

Le Secrétariat publie deux documents, en français et en anglais, qui sont destinés à soutenir les aidants naturels :

- Guide à l'intention des aidants naturels
- Guide des aînés du Manitoba

En 2014, les deux publications ont été mises à jour pour refléter le besoin accru de mesures de soutien pour les aidants naturels. Elles sont publiées à la fois sur papier et en ligne, et sont distribuées à l'occasion de présentations, de foires communautaires sur la santé et autres événements destinés aux personnes âgées.

Entre avril 2013 et mars 2015, 39 022 exemplaires du *Guide des aînés du Manitoba* ont ainsi été distribués en anglais et 88 en français, ainsi que 5 844 exemplaires du *Guide à l'intention des aidants naturels*, en anglais, et 244 en français, à la suite de demandes reçues sur la Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées, par courriel et en ligne, et aussi de demandes provenant de clients qui se sont déplacés en personne. Beaucoup d'autres ont été distribués par d'autres organisations au service des aînés.

Les aînés, les familles, les aidants naturels et les professionnels peuvent obtenir des renseignements sur le travail d'aidant par l'intermédiaire de la Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées :

- par téléphone au **204 945-6565** ou, sans frais, au **1 800 655-6565**
- par courriel à [seniors@gov.mb.ca](mailto:seniors@gov.mb.ca)
- en consultant le site Web à [www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html)

Entre avril 2013 et mars 2015, le Secrétariat du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a répondu à 8 212 demandes de renseignements par téléphone sur diverses questions concernant les aînés, notamment le travail d'aidant naturel.

## Conclusion

---

Le Manitoba continue d'être un leader en ce qui concerne la reconnaissance des aidants naturels et de leurs besoins. Nous avons beaucoup accompli au cours des deux dernières années. Nous avons organisé des activités annuelles de reconnaissance, augmenté le crédit d'impôt provincial pour soignant primaire et collaboré avec de nombreux intervenants pour mieux faire comprendre et apprécier les rôles et les besoins des aidants naturels, ainsi que pour mieux faire connaître les mesures de soutien existantes.

Seul ressort au Canada qui dispose d'une loi sur la reconnaissance des aidants naturels, le gouvernement du Manitoba a fait preuve de leadership pour mieux sensibiliser la population et pour apporter des réponses aux questions qui entourent le travail d'aidant. Le Manitoba continue de progresser dans ce domaine avec l'aide du Comité consultatif sur les aidants naturels et du Secrétariat du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé. Le fruit de ce travail de collaboration génère toutes sortes de nouvelles idées et opportunités.

Depuis la création du Secrétariat en 2009, les aidants naturels du Manitoba ont reçu près de 116 millions de dollars sous forme de crédit d'impôt pour soignant primaire. Le gouvernement provincial s'engage à aider les Manitobains à rester dans leur domicile sans que cela pose de problèmes de sécurité, à soutenir les aidants naturels et à faire la promotion des collectivités amies des aînés.